



Abraham

Théologie de l'Alliance #4- Montreuil 2013

The Noahic Covenant

The Covenant of Works

The Covenant of Grace/The
New Covenant

The Abrahamic Covenant

The Davidic
Covenant

The Mosaic Covenant

The Covenant of Redemption

La révélation progressive de l'Alliance de Grâce

- Tout commence par une promesse de postérité : un descendant souffrant qui vaincra le diable et sa postérité, et la sécurisation de la lignée de laquelle ce descendant sortira (Gn.3:15)
- L'instauration d'un sacrifice commémoratif et typologique qui devait être répété sur des bases régulières (Gen. 3:21 - 4:1-26)
- Sont déclarés justes devant Dieu ceux qui croient (cf. Noé)
- La rémunération attachée à l'Alliance de Grâce se trouve dans la translation dans un état de gloire, dans la présence de Dieu (cf. Hénoc)



Après Babel : la bénédiction de Sem en action

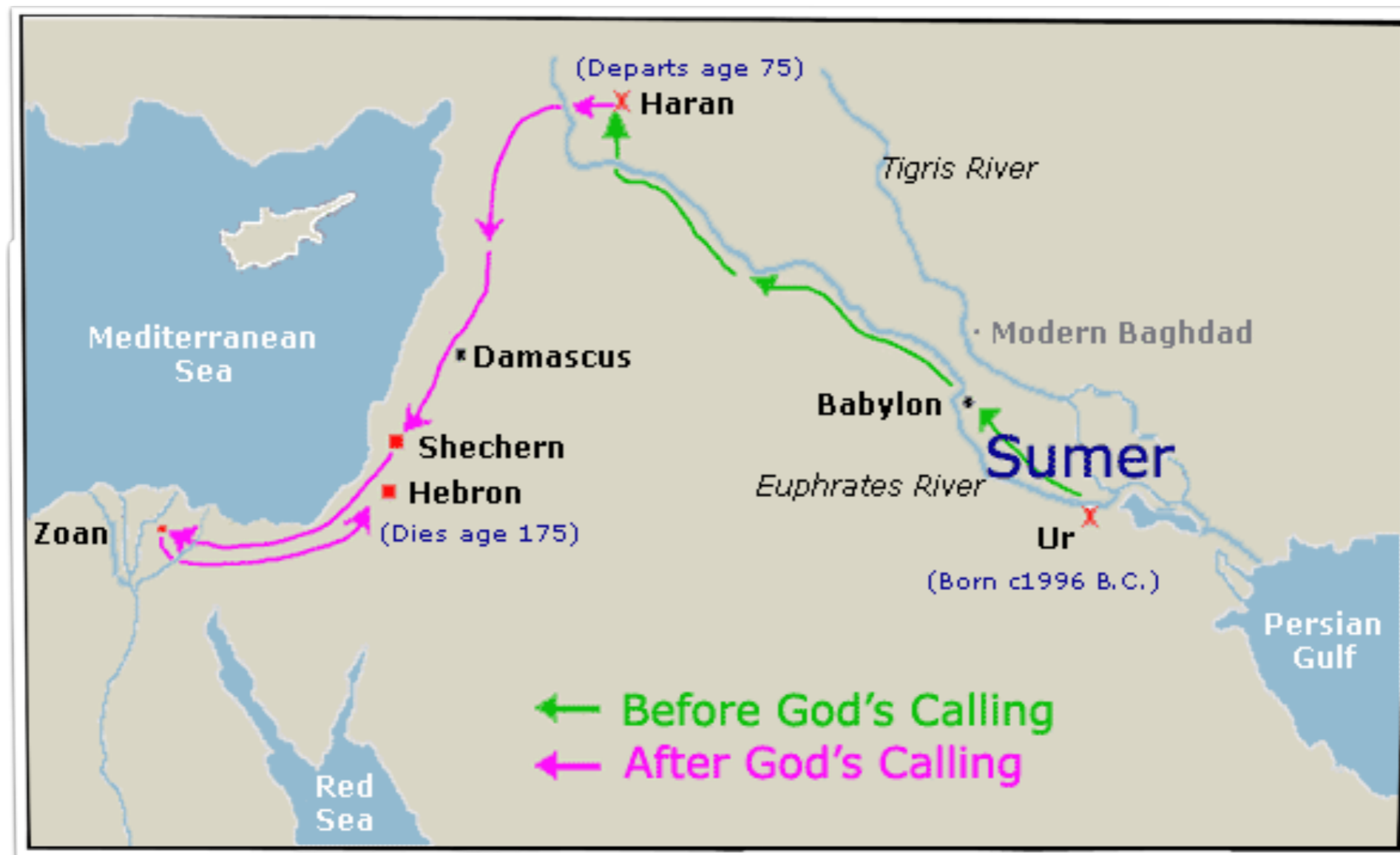
- Rappel : le principe d'étau généalogique
- Gen. 9:18-28 : l'épisode de la malédiction de Canaan et de la bénédiction spécifique de Sem
- Sem, Cham, et Japhet avaient été bénis tous trois en sortant de l'Arche, la bénédiction Sémitique est donc plus particulière qui porte sur les trois descendants direct de Noé.
- La bénédiction Sémitique dont il est question ici concerne un aspect particulier du plan rédempteur de Dieu :
 - Elle concerne la postérité immédiate et future des trois fils de Noé (Canaan est maudit, et non Cham...)
 - Elle concerne une possession particulière que Sem a en Dieu ("Béni soit l'Eternel, le Dieu de Sem", v. 26)
 - Elle concerne également une possession que Japhet aura en Sem : une possession de bénédiction future au travers de la postérité de Sem
 - Elle concerne par conséquent la sécurisation de la lignée de la promesse, qui passera par Sem, comme nous le confirme la généalogie de Gen. 11:10-32

Abraham : qui est-il ?

- Un descendant de Sem, et de Héber (d'où probablement "Abraham l'Hébreu", Gen. 14:13)
- Abraham n'était probablement pas le seul à adorer Dieu en son temps, et l'impiété - bien que présente - ne pouvait pas être autant universelle que du temps de Noé, car : 1/ Sem, qui était béni de la bénédiction éternelle de Dieu (Gen. 9:1) et dont il est dit que l'Eternel était son Dieu (Gn. 9:26) était encore en vie quand Abraham avait 150 ans et 2/ à n'en pas douter il en allait de même avec Cham et Japhet, bénis également de la même manière
- Cependant, ce n'est pas toute la postérité de Sem qui a hérité de cette bénédiction. En effet, le propre père d'Abraham, Terach, servait d'autres Dieux (Josué 24:2)

L'appel d'Abraham #1

- La première mention de l'appel d'Abraham se trouve en Gen. 12:3. Terach avait déjà pour projet d'aller jusqu'en Canaan mais se sont arrêtés à Charan (11:31)



L'appel d'Abraham #2

- L'appel d'Abraham fait donc suite à un départ initial de son propre père et de leur arrivé à Charan. Il avait environ 75 ans lorsque cette parole de Dieu s'est manifesté
- Cet appel consiste à mettre à part Abraham, et à le rendre représentant de toutes les alliances divines futures avec les hommes
- Plusieurs obstacles se dressaient devant cet appel d'Abraham :
 - Sur le plan moral, Abraham était issu d'une famille qui pratiquait l'idolâtrie (Josué 24:2-3). Il n'est non plus présenté dans les Ecritures comme un modèle d'honnêteté (Cf. Gn. 12:10-20 ; Gn. 20).
 - Sur le plan naturel : Sarai, sa femme, était stérile, ce qui est explicitement mentionné avant son appel (Gn. 11:30). Par conséquent, la bénédiction de Sem semble perdue, à des vues humaines. Toutes les transactions futures faites avec Abraham sont perdues, s'il ne peut engendrer...
- C'est donc logiquement et évidemment par pure grâce et selon la libre volonté de Dieu que ce plan rédempteur va continuer à se dérouler

La double rôle d'Abraham dans l'Alliance

- L'une des principales positions que nous allons chercher à démontrer dans la suite de cette étude est le double rôle qu'Abraham possède dans les transactions que Dieu a eu avec lui, et le fait que ces deux rôles ne peuvent pas être absolument confondus
- Abraham est clairement mentionné dans les Ecritures :
 - Comme étant le père de tous ceux qui croient
 - Comme étant le père et l'origine du peuple d'Israël
- L'ensemble des promesses faites à Abraham comprennent ces deux éléments qui sont mêlés, au moment où ils lui sont révélés, mais qui ne sont en aucun cas confondus en une seule substance. (Cf. le principe d'inclusion/dualité des Alliances tel qu'il a été évoqué pour Noé précédemment)

Plan d'attaque des Alliances Abrahamiques

- Abraham a donc eu part à l'Alliance de Grâce, et c'est à ce titre là qu'il est appelé le père des croyants (Romains 4:11-12), mais il a également été l'objet d'une alliance qui se focalisait sur sa descendance naturelle
- Il va donc nous falloir aborder les points suivants :
 - La nature de l'Alliance de grâce faite avec Abraham
 - La nature de l'Alliance faite avec lui pour sa postérité naturelle
 - La relation qu'elles entretiennent entre elles

Abraham et l'Alliance de Grâce

Genèse 12:1-3 ; Galates 3:6-9, 16-17

L'Alliance de Grâce avec Abram #1

- La première chose à affirmer sans détour est qu'Abraham a bien eu part à l'Alliance de Grâce, comme l'indique Galates 3:6-9, 16-17 :

(6-9) Comme Abraham crut à Dieu, et que cela lui fut imputé à justice, reconnaissez donc que ce sont ceux qui ont la foi qui sont fils d'Abraham. Aussi l'Écriture, prévoyant que Dieu justifierait les païens par la foi, a d'avance annoncé cette bonne nouvelle à Abraham: Toutes les nations seront bénies en toi! de sorte que ceux qui croient sont bénis avec Abraham le croyant. (16-17) Or les promesses ont été faites à Abraham et à sa postérité. Il n'est pas dit: et aux postérités, comme s'il s'agissait de plusieurs, mais en tant qu'il s'agit d'une seule: et à ta postérité, c'est-à-dire, à Christ. Voici ce que j'entends: une disposition, que Dieu a confirmée antérieurement, ne peut pas être annulée, et ainsi la promesse rendue vaine, par la loi survenue quatre cents trente ans plus tard.

- Dans ces versets sont clairement exprimés : 1/ la nature de l'Alliance qui est proposée à Abraham : une Alliance de justification par la foi = Alliance de Grâce ; 2/ le moment où l'Alliance de Grâce a été révélée à Abraham : lors de son appel initial (Gn 12:3) ; 3/ La postérité impliquée dans cette alliance : Christ

#2 : Le timing de cette Alliance

- Galates 3:17 nous donne un élément clé du timing de l'établissement de l'Alliance de Grâce avec Abram : 430 ans avant que la loi ne soit donnée à Moïse au Mont Sinai. Les 430 ans mentionnés ici prennent en compte le laps de temps compris entre la promesse initiale de Gen. 12:3 et la sortie effective d'Egypte des enfants d'Israël (comp. Exode 12:41)
- Les déductions suivantes s'imposent :
 1. Bien Gen. 12 ne fasse pas mention expressément des termes de l'Alliance, Paul déclare ici qu'il s'agit de l'Alliance de Grâce que Dieu a confirmé à Abraham
 2. L'ensemble des bénédictions accordées à la nation d'Israël lors de sa sortie d'Egypte doivent être considérés à la lumière de cette promesse initiale. Toutes les actions de Dieu en faveur d'Israël sont dépendantes et inféodés au glorieux but qu'il poursuit : révéler la postérité souffrante qui est promise

#3 : La promesse attachée à cette Alliance

- La promesse faite à Abraham en Gen. 12:2-3 comprend plusieurs volets :
 - Une bénédiction personnelle - "je te bénirai"
 - La promesse d'une grande descendance naturelle - "je ferai de toi une grande nation"
 - La promesse qu'Abraham ne sera pas seulement une bénédiction pour lui-même, mais également pour d'autres - "tu seras une source de bénédiction"
 - La promesse que cette source de bénédiction n'aura pas un impact sur un peuple seulement, ou sur sa postérité naturelle dans son ensemble, mais sur l'ensemble des individus à venir qui en seront héritiers, quand bien même ils ne seraient pas de la descendance naturelle d'Abraham - "toutes les familles de la terre seront bénies en toi"
- Il s'agit ici de l'Évangile prêché à Abraham, promettant la justification par la foi aux païens (cf. Galates 3:8)
- Abraham a donc deux postérités : une naturelle, et une spirituelle

#4 : Les parties impliquées dans cette Alliance

- Cette Alliance est faite avec Abraham *en* et *par* Christ. Ce n'est pas Abraham, mais c'est Christ qui en est le représentant, comme nous le montre les v. 16 et 17 de Galates 3
- Le don de la grâce que Dieu fait personnellement à Abraham (Galates 3:18) a pour fondement cette promesse explicite de grâce que nous retrouvons ici Gen. 12:2-3, et elle a Christ pour moyen de grâce. Abraham a obtenu grâce dans cette Alliance par Christ, sa postérité.
- Cette Alliance de grâce est faite avec Christ à la fois comme représentant et comme source (// avec David dans le Psaume 110). Pour Abraham comme pour David, Christ est à la fois leur postérité comme leur origine

#5 : Abraham, le père de tous ceux qui croient

- D'un point de vue global, Abraham lui-même a obtenu grâce au travers de sa postérité, Christ. Il n'est donc pas le premier représentant de cette Alliance, là où Christ l'est sans équivoque
- Mais en ce qui nous concerne, l'Alliance a premièrement été donnée à Abraham et nous y sommes introduits en étant déclarés "ses enfants".
- C'est un honneur spécifique accordé à Abraham le croyant, de sorte que personne, dès lors, ne peut rentrer en Alliance avec Dieu (quelle qu'en soit la nature) sans être de l'une des postérités Abraham : naturelle ou spirituelle
- Il est clair que la relation alliancielle d'Israël selon la chair est liée à Abraham, dans tout l'Ancien-Testament. Mais il est tout aussi clair que l'Israël de Dieu la postérité spirituelle a également Abraham pour père (cf. Romains 4), et que chaque croyant authentique est de la descendance d'Abraham (cf. Galates 3:8, 29)
- Abraham a été établi par Dieu pour être le père de tous ceux qui croient, de sorte que ces derniers peuvent rentrer dans le sein d'Abraham (Luc 16), qui sera nommé Paradis après l'oeuvre de Christ à la croix, et que ceux qui rentrent dans la gloire sont assis avec lui (Matthieu 8:11)

#6 : La condition de cette Alliance de Grâce

- L'Alliance de Grâce faite avec Abraham confirme la vie accordée aux pécheurs par le moyen d'une promesse absolument libre et gracieuse
- Aucune autre réponse autre que la foi n'est attendue de celui à qui cette Alliance est proposée. Cette entrée dans l'Alliance se fait par la foi, afin que ce soit par grâce (Rom. 4:16)
- Il n'y a qu'une seule Alliance de Grâce spirituelle et éternelle avec Jésus-Christ, et c'est celle-ci qui est révélée à Abraham.
- Il n'y a qu'une seule postérité Abraham qui peut y avoir accès, c'est celle des vrais croyants, par le moyen de leur union avec Christ. Le chemin de leur acceptation par Dieu et de leur justification est ainsi tracé : non par quelque origine naturelle en Abraham, ni par aucun privilège externe qui s'y rapporterait, mais par une marche persévérante dans les traces d'Abraham : par la foi.

#7 : L'antériorité de l'Alliance de Grâce par rapport à celle de la Circoncision

- La promesse de Genèse 12:2-3 a été donnée près de 25 ans avant la circoncision (Comp. Gen. 17:7)
- Au moment où elle a été donnée à Abraham, l'Alliance de Grâce n'avait ni signe extérieur ni sceau qui lui était annexé
- Aucun principe régulateur n'avait également été défini.
- Si cela avait été le cas, ils auraient perduré jusqu'à aujourd'hui, avec l'Alliance elle-même. Mais nous voyons les signes, sceaux, et principes régulateurs de cette Alliance de Grâce ont été établis quand l'Alliance elle-même a été rendue formelle

#8 : Quelques réflexions au sujet du pédobaptisme

- La promesse faite à Abraham est spirituelle, et elle s'applique à une postérité spirituelle. L'ensemble des promesses de l'Évangile est comprise en elle, de sorte que ceux qui ont part à cette Alliance ont part à l'entièreté des bénédictions qui sont promises à ceux qui placent leur confiance en Jésus-Christ. => soit on a accès à l'ensemble des bénédictions de l'Alliance, soit on n'y a pas accès du tout
- Par conséquent, limiter l'intérêt que peut avoir un individu dans cette Alliance à quelques privilèges externes et temporels est inconsistant : 1/ avec les promesses liées à cette Alliance rappelées maintes fois dans les Écritures (Esaïe 54:13, 59:21 ; Jérémie 31:33-34 ; Ezechiel 36:26-27, etc...) 2/ avec l'Analogie de la Foi en général, quand on compare la promesse faite à Abraham avec l'ensemble des bénédictions liées à la Nouvelle Alliance
- Personne n'est fait, par la vertu de cette promesse, égal en importance ou en degré à Abraham. Personne n'est fait père d'une postérité bénie sur la base de sa foi en la promesse faite à Abraham. Personne ne peut réclamer la promesse pour lui-même ET pour sa postérité sur la base de la promesse faite à Abraham.

#9 : Conclusion

- Ont part à l'Alliance de Grâce avec Abraham ceux qui ont une foi semblable à Abraham, une foi personnelle dont le bénéfice est pour eux-mêmes uniquement
- Parce qu'ils sont de la postérité spirituelle d'Abraham, ceux qui ont la foi sont bénis avec Abraham le croyant

"Et si vous êtes à Christ, vous êtes donc la descendance d'Abraham, héritiers selon la promesse"

(Galates 3:29)

Abraham et l'Alliance de la Circoncision

Genèse 12 - Genèse 17

Promesse d'une grande nation & d'un territoire #1

- L'appel d'Abraham en Gen. 12:1 était un appel à l'aveugle : en réalité il est parti sans savoir où il allait (Hébreux 11:8). Par conséquent Gen. 11:32 est très probablement une anticipation historique de la direction que Dieu leur avait fixé, sans la leur révéler préalablement
- En Gen. 12:2, une postérité naturelle est promise à Abraham en même temps que cette indication d'un territoire dans lequel il doit se rendre
- Après la mort de son père, Abraham part et vient en Canaan, jusqu'au chênes de Moré, à Sichem. C'est à ce moment que la promesse d'un territoire devient explicite (Gen. 12:6). Abraham construit alors un autel à l'Eternel, ce qui constitue à la fois un signe d'adoration et de reconnaissance de sa part, mais également une réponse à cette promesse gratuite (= ratification par réponse)
- Dans la suite des événements, Abraham est conduit à partir en Egypte en raison d'une famine (Gen. 12:10-20). C'est à cet instant qu'a lieu l'épisode lors duquel Abraham ment sur l'identité de sa femme, et Pharaon la prend pour lui-même. Mais Dieu fait du bien à son serviteur et le sort de cette mauvaise passe, puis le conduit de nouveau en Canaan.

Promesse d'une grande nation & d'un territoire #2

- Depuis le temps du départ d'Ur en Chaldée jusqu'aux pérégrinations en Egypte, Lot est avec Abraham. Mais au retour d'Egypte leur troupeau est devenu si considérable et des disputes éclatant, ils en viennent à se séparer (Gen. 13:1-13)
- Après la séparation, Dieu renouvelle à Abraham sa promesse de territoire ainsi que de la grande postérité qui allait être amenée à le remplir (Gen. 13:14-16) = la promesse de la postérité naturelle est liée solidement, dès lors, à la promesse du territoire
- Il ajoute à cette promesse un commandement spécial à Abraham, celui de parcourir l'ensemble de ce pays et de se l'acquérir ainsi par la foi, puisqu'en réalité il n'y avait aucune possession en propre, même pas de quoi poser le pied (cf. Actes 7:5)

Promesse d'une grande nation & d'un territoire #3

- Cette promesse est donc faite à Abraham premièrement, puis à sa postérité. "**Tout le pays que tu vois, je te le donnerai à toi et à ta postérité**" (Gen. 13:15)
- Or, il est évident qu'Abraham n'a rien possédé d'autre qu'une sépulture dans ce pays (cf. Gen. 23), de même qu'Isaac et et Jacob qui ont habité comme lui sous des tentes et qui étaient héritiers de la même promesse (Hébreux 11:9)
- C'est donc par la foi qu'Abraham, Isaac et Jacob ont obtenu ce pays, au travers de leur postérité qui l'ont possédé

Promesse d'une grande nation & d'un territoire #4

En quoi cette promesse a t-elle profité à Abraham ?

1. En quoi cette promesse était-elle bénéfique à Abraham ? En lisant "à toi, et à ta postérité" il faut certainement comprendre "à toi, c'est à dire à ta postérité", ce que permet le terme original. Certains invoquent ici un argument linguistique par comparaison avec d'autres passages, mais cela paraît de toute façon être le sens le plus logique lorsque l'on compare aux occurrences ultérieures (Gen. 15:13, 16)
2. Il est possible d'avoir droit à un héritage mais de ne pas le posséder avant un temps significatif, voir que ce soit sa descendance qui y accède. C'est exactement ce qui s'est passé pour Ephraïm et Manassé : ayant reçu une promesse spécifique par la bénédiction de Jacob, ils n'en ont finalement pas eu la jouissance temporelle tandis que leur postérité l'a obtenue (cf. Gen. 48:5, 20, 21)
3. L'intérêt principal est que de cette postérité naturelle allait sortir la postérité selon la promesse qu'Abraham ne pouvait qu'entrevoir alors. Toutes les bénédictions éternelles d'Abraham sont donc premièrement conditionnées à la naissance de sa postérité naturelle

En quoi cette promesse s'applique t-elle "pour toujours" ? (Gen. 13:15)

- Ce qui est confirmé en Gen. 17:8 : "en possession perpétuelle". Il est évident cependant qu'ils en ont été déshérités à plusieurs reprises dans l'histoire. Mais il faut comprendre plutôt la restriction de ces termes à la période de la postérité d'Abraham dans le pays de Canaan jusqu'à ce que la postérité spirituelle arrive. Ainsi la sacrificature Lévitique est qualifiée de "sacerdoce perpétuel" (Nombres 25:13), mais il est évident par la lecture de l'épître aux Hébreux que cette expression indique une longue période, s'étendant jusqu'à la fin de l'économie de l'Ancien Testament, qui prend fin avec la formalisation de la Nouvelle Alliance (Hébreux 9:16)

Promesse d'une grande nation & d'un territoire #5

- En Genèse 15, nous assistons à une transaction solennelle lors de laquelle -entre autre choses incluses- la promesse de postérité selon la chair est renouvelée
- Abraham est alors beaucoup plus avancé en âge que lorsqu'il a reçu la promesse initiale, et il n'a toujours pas de fils, alors qu'il sait que son bonheur éternel en dépend.
- Sa foi est donc mise beaucoup plus rudement à l'épreuve qu'elle ne l'a été jusqu'alors, et c'est en pareilles circonstances que le Saint Esprit se plaît à nous en donner un témoignage particulier en Genèse 15:6 : "**Abram eut confiance en l'Éternel, qui le lui imputa à justice.**" = la première mention explicite de la foi d'Abraham et de sa justification
- Dieu va ensuite lui révéler davantage d'éléments au sujet de cette promesse de peuple et de territoire, au milieu desquels nous trouvons : 1/ l'affliction qui va affliger sa postérité naturelle pendant 400 ans, 2/ l'assurance qu'au temps convenable ils seront rachetés, et qu'ils vont subitement passer d'un état d'esclave à celui d'un peuple riche, 3/ que pour lui-même, sa vieillesse sera heureuse et il sera enterré avec ses pères.
- Ces choses sont expressément déclarées comme étant formalisées en Alliance (Gn. 15:18)

L'alliance de la circoncision #1

- Ce qui est relaté en Genèse 17 est résumé en une phrase par Etienne : "**Puis Dieu donna à Abraham l'alliance de la circoncision; et ainsi, Abraham, ayant engendré Isaac, le circoncit le huitième jour; Isaac engendra et circoncit Jacob, et Jacob les douze patriarches.**" (Actes 7:8)
- Par "alliance de la circoncision" il nous faut comprendre "alliance dont le signe est la circoncision", c'est à dire l'alliance dont la réponse attendue de l'homme consistait en l'observation de cette ordonnance
- Cette alliance commence de manière notable par un commandement : "**Je suis le Dieu tout puissant. Marche devant ma face, et sois intègre.**" (Gen. 17:1). On y retrouve : 1/ la Toute-Puissance de Dieu qu'il déploie pour assurer ses promesses et 2/ l'obéissance totale à ses préceptes qui est requise afin d'hériter les choses promises dans cette alliance
- Il s'agit en réalité ici du tracé des premières lignes de l'alliance avec la postérité naturelle d'Abraham qui sera pleinement établie au travers de la loi de Moïse, et qui est une alliance des oeuvres avec cette condition : "fais cela et tu vivras"

L'alliance de la circoncision #2

- A proprement parler, cette Alliance de la circoncision appartient à la descendance naturelle d'Abraham. Elle est le moyen par lequel Dieu allait dresser plus tard un mur de séparation entre son peuple et tous les autres peuples de la terre
- Cependant, nous lisons en Gen. 17:4-5 une récapitulation des promesses antérieures et un renouvellement de cette grande promesse de l'Alliance de Grâce donnée à Abraham : "**je te rends père d'une multitude de nations**" (cf. Gen.12:3). Cette promesse désigne l'ensemble de sa postérité croyante issue de toutes les nations, comme nous le montre Rom. 4:17

Pourquoi un renouvellement de l'Alliance de Grâce est-il fait ici ?

1. Pour servir de mémorial à l'alliance de grâce antérieure au moment où une alliance mettant à part la lignée naturelle était formalisée
2. Les choses sont ainsi ordonnées par Dieu afin de rendre cette Alliance de la Circoncision subordonnée à la grande promesse donnée initialement. La première n'a pas vocation à suppléer la deuxième, bien au contraire, elle va la représenter de manière figurative (types et ombres) tout en assurant la pérennité de la lignée naturelle conduisant à la postérité promise (Christ)

L'alliance de la circoncision #3

La postérité naturelle d'Abraham ne peut pas prétendre avoir part aux promesses éternelles de l'Alliance de Grâce sur la base de l'Alliance de la Circoncision

- L'exemple d'Ismaël, qui malgré la demande expresse d'Abraham, en sera exclu, bien que circoncis (comp. Gen.17:20-23)
- L'exemple d'Esau, que le Seigneur a rejeté avant qu'il ne soit né, l'excluant du privilège de la promesse qui passait par Jacob uniquement.
- Cependant, les bénédictions temporelles d'Esau comme d'Ismaël semblent faire écho à Gen. 17:6, preuve qu'avoir part aux bénéfices de l'Alliance de la circoncision ne donne aucun droit de facto de faire partie de l'Alliance de Grâce

L'alliance de la circoncision #6 - éléments

- Une initiative issue de la libre volonté de Dieu
- Une promesse : une descendance naturelle qui possèdera la terre qu'il a sous les yeux et de qui sortira la postérité spirituelle promise (Christ)
- Deux parties, et des têtes fédérales (représentants) : Dieu et Abraham représentant sa postérité
- Des termes et conditions spécifiques : une obéissance complète, parfaite, et stricte (Genèse 17:1) + circoncision comme signe et sceau (Gen. 17:9-14)
- Une pénalité en cas de non observance des termes de l'alliance : extermination en cas de non circoncision (Gen. 17:14)
- Des règles et des principes servant à réguler la relation des parties dans le cadre de cette alliance (= principes régulateurs) : à venir dans l'Alliance Mosaique

Conclusion

- En Abraham, l'Alliance de la Circoncision et l'Alliance de Grâce sont entremêlées
- La première est assujettie à la deuxième, et elle est au service de sa révélation progressive
- Le principe d'inclusion/dualité des alliances est préservé jusqu'au dévoilement ultime de Christ

